

canadienne des langues officielles est en vigueur, au nom du gouvernement fédéral, que le procès de ces deux prévenus ne doit pas se dérouler dans la langue officielle qu'ils parlent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les informations du député sont erronées. Voici la position adoptée à propos de ce procès à Terre-Neuve: dans le cadre du Code criminel, de la législation présentée à la Chambre en 1977 ou 1978 par la précédente administration, dont faisait partie le député, on a prévu l'utilisation des deux langues officielles dans les procès criminels en accord avec les provinces, ces dispositions devant être proclamées une fois que les provinces seraient matériellement prêtes à les exécuter.

Pour l'instant, un certain nombre de provinces ne sont pas encore matériellement prêtes. Lors de la réunion des procureurs généraux qui s'est tenue à Vancouver en février, j'ai vivement encouragé les provinces à accélérer leurs préparatifs. Les représentants de ces provinces ont consenti à rencontrer mes fonctionnaires et chacune d'entre elles a établi un calendrier pour la mise en place de ces dispositifs.

Notre politique est donc que les procès pourront se dérouler dans les deux langues officielles partout au Canada le plus rapidement possible. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour encourager les provinces à respecter ce calendrier conformément à la législation présentée par le gouvernement du représentant.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE NOMBRE DE FRANCOPHONES À TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que nous avons aussi une Charte et que l'argument avancé se fondait en partie sur cette charte. Je lui redemande donc pourquoi le gouvernement n'a pas fait preuve de justice dans une cause qui pourrait être jugée dans cette langue? Le ministre sait bien qu'il y a suffisamment de Francophones à Terre-Neuve pour justifier la tenue d'un procès en français.

Pourquoi les représentants du gouvernement, des défenseurs aussi ardents des langues officielles, d'après ce que vient de nous dire le premier ministre, n'ont-ils pas...

M. le Président: Silence, je vous prie.

M. Kaplan: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas défendu la position inverse en assurant que...

Des voix: Asseyez-vous.

M. le Président: Silence.

M. Kaplan: Le procès devrait se dérouler en français.

Recours au Règlement—M^{me} Copps

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La question du député est trop longue.

L'hon. John Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député est vraiment hypocrite car lorsque son parti était au pouvoir, rien n'a été fait pour que les procès aient lieu en français ou en anglais à Terre-Neuve et dans certaines provinces.

Nous insistons maintenant auprès du gouvernement de Terre-Neuve, qui compte moins de 1 p. 100 de Francophones soit dit en passant, nous demandons, dis-je, à cette province qui n'a aucun juge bilingue...

M. Gauthier: En quoi cela importe-t-il, John?

Mr. Crosbie: ... de faire diligence pour dresser avec nous un calendrier des mesures qui lui permettront d'assurer des procès en français et en anglais.

M. Tobin: Et le secteur francophone de ma circonscription, alors?

M. Crosbie: Notre position juridique pour l'instant, c'est que la disposition actuelle...

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: ... qui nous permet de proclamer cette loi...

Des voix: Rasseyer-vous.

M. le Président: A l'ordre. Il est 15 heures. La députée de Hamilton-Est invoque le Règlement.

* * *

● (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS—LES CANADIENS EN LIBYE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon moi, le premier ministre (M. Mulroney) ou le vice-premier ministre (M. Nielsen) a peut-être induit la Chambre en erreur pendant la période des questions aujourd'hui...

M. Crosbie: Asseyez-vous, Sheila!

Mme Copps: ... en déclarant que les Canadiens n'étaient pas en danger. Selon certains articles de presse, qu'il faudrait vérifier, je pense, un diplomate canadien aurait été appréhendé en Libye. Je voudrais obtenir d'autres renseignements...

M. le Président: Il s'agit en fait d'une question que pose la députée et non d'un rappel au Règlement.